

**Communauté d'Agglomération
Valence Romans Sud Rhône-Alpes**

**REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
N° 2016_131**

L'an deux mille seize, le six octobre , à 18 h 30, le Conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni à CHABEUIL, sous la présidence de monsieur Nicolas DARAGON.

Date de convocation du Conseil communautaire : 30/09/2016

Nombre de conseillers : - en exercice : 110 - présents : 91 - votants : 106

OBJET : APPEL À PROJET JOURDAN

PRESENTS :

ROMAIN Michel, MILHAN Marie-Odile, PRELON Patrick, RIPOCHE Bernard, MANTEAUX Nadine, FRECENON Béatrice, NIESON Nathalie, RASCLARD Hervé, ROLLAND Christian, COLLIGNON Bernard, GUILLON Eliane, MENOZZI Gaëtan, MOURIER Marlène, PAILHES Wilfrid, COMBE Claude, PERTUSA Pascal, VIDANA Lysiane, COMTE Jean-François, BUIS Pierre, JAUBERT Agnès, FUHRER Gérard, GAUTHIER Christian, LARUE Fabrice, LAGUT Martine, PERNOT Yves, SAILLANT Bernard, BORDAZ Christian, BOURNE Claude, ABRIAL Jacques, VITTE Bruno, ROBERT Isabelle, MEURILLON Jean, GUILHERMET Manuel, CAUMES François, PELAT Bernard, CHOVIN Claude, PEYRARD Marylène, BONHOMME Anne-Marie, BIGNON Daniel, BRET René, GUILLEMINOT Karine, COUSIN Stéphane, BANDE Pascal, CARDI Jean-Pierre, BROT Suzanne, GIRARD Geneviève, GROUSSON Daniel, TRAPIER Pierre, PASSUELLO Gilles, ARNAUD Edwige, BOSSAN PICAUD Marie-Josèphe, COLLOREDO BERTRAND Magda, DERLY Bruno, DONGER Denis, JACQUOT Laurent, LABADENS Philippe, PIENEK Pierre, ROBERT David, THORAVAL Marie-Hélène, TROUILLER Luc, DEROUX Gérard, DUC Bernard, BARRY Francis, CHASSOULIER Dominique, QUET Dominique, VASSALO Nadine, BARTHELON Bernard, LUNEL Gérard, AGRAIN Françoise, LABRIET Gérard, BRUSCHINI Jean-Jacques, BELLON Hélène, BOUCHET Gérard, BRARD Lionel, CHAUMONT Jean-Luc, DA COSTA FERNANDES Flore, DARAGON Nicolas, DIRATZONIAN-DAUMAS Franck, JUNG Anne, KOULAKSEZIAN-ROMY Annie, LEONARD Pascale, MAURIN Denis, MONNET Laurent, NAKIB-COLOMB Zabida, PAULET Cécile, PONSARD-CHAREYRE Michel, POUTOT Renaud, PUGEAT Véronique, SOULIGNAC Franck, TENNERONI Annie-Paule, VEYRET Pierre-Jean

ABSENT(S) ayant donné procuration :

Madame GENTIAL Dominique a donné pouvoir à monsieur COLLIGNON Bernard
Monsieur KELAGOPIAN Jean-Benoît a donné pouvoir à monsieur MENOZZI Gaëtan
Madame HELMER Nathalie a donné pouvoir à monsieur GAUTHIER Christian
Madame CHAZAL Françoise a donné pouvoir à monsieur PERNOT Yves
Monsieur VASSY Jean-Louis a donné pouvoir à monsieur BRET René
Monsieur VALLON Bernard a donné pouvoir à madame BONHOMME Anne-Marie
Monsieur BRUNET Bernard a donné pouvoir à monsieur MEURILLON Jean
Madame DELON Cléo a donné pouvoir à madame FRECENON Béatrice
Madame BROSSE-TCHEKEMIAN Nathalie a donné pouvoir à monsieur JACQUOT Laurent
Monsieur BONNEMAYRE Jacques a donné pouvoir à monsieur PONSARD-CHAREYRE Michel
Madame CHALAL Nancy a donné pouvoir à madame TENNERONI Annie-Paule
Madame MOUNIER Françoise a donné pouvoir à madame PAULET Cécile
Monsieur ROYANNEZ Patrick a donné pouvoir à monsieur BOUCHET Gérard
Monsieur RYCKELYNCK Jean-Baptiste a donné pouvoir à monsieur CHAUMONT Jean-Luc
Madame THIBAUT Anne-Laure a donné pouvoir à monsieur BRARD Lionel

La Communauté d'Agglomération Valence Romans Sud Rhône Alpes est propriétaire du tènement dit « Jourdan », bâtiment industriel actuellement à l'état de Friche. Dans le cadre d'une valorisation de l'enveloppe foncière d'assise dudit bâtiment, la Communauté d'Agglomération a lancé, en collaboration avec la Ville de Romans-sur-Isère, un appel à projet le 8 Février dernier.

Cette démarche, basée sur le volontariat, a eu pour objectif de porter à connaissance de promoteurs et d'investisseurs la possibilité d'aménager une enveloppe foncière composée à minima du tènement Jourdan (7000 m²), complétée, si nécessaire, de terrains contigus, propriétés d'Épora et de la Ville de Romans (env. 3000 m² de surface complémentaire).

Le calendrier, fixé dans le cadre de cet appel à projet, précisait :

- la possibilité de déposer un dossier de présentation au plus tard le 29 Février 2016,
- la tenue d'une visite du tènement Jourdan le 10 Mars 2016,
- l'obligation de rendre un projet finalisé au 5 Mai 2016.

A l'issue de cette phase de candidature, trois dossiers de présentation ont été déposés et deux dossiers finalisés ont répondu aux exigences fixées par le cahier des charges de l'appel à projet : le dossier Domitys portant sur la réalisation d'une résidence sénior haut de gamme avec pour base une enveloppe foncière d'un hectare, mise à nue après décontamination et déconstruction du bâti actuel par la collectivité et le projet 1083, consistant en la rénovation du bâtiment et en l'implantation d'un atelier de fabrication de jeans visitable pour les touristes.

Suite à l'analyse de ces deux dossiers, une première réunion du comité de sélection composé de deux élus de la Ville de Romans, de deux élus de l'Agglomération et des techniciens en charge de l'appel à projet, a eu lieu le 13 Mai 2016.

Ce moment a permis de prendre acte des offres d'achats des deux prospects et de la nécessité de reprendre attache avec les services de France Domaine pour préciser la nature bien différente des deux dossiers, l'un portant sur une enveloppe foncière décontaminée et déconstruite et l'autre sur le bâtiment Jourdan en grande partie réhabilité.

La spécificité du dossier 1083 ayant pu être appréciée par France Domaine, les deux candidats ont été revus au début du mois de Septembre de façon à ce que les attentes de l'Agglomération et de la Ville quant à un prix d'acquisition acceptable leur soient précisées et la date du 15 Septembre pour une dernière proposition chiffrée confirmée.

Le Conseil communautaire à :

- Contre : 0 voix
- Abstention : 0 voix
- Pour : 106 voix

DECIDE :

- **de choisir** l'Atelier 1083 en tant qu'acquéreur du tènement Jourdan,
- **d'autoriser et de mandater** le Président ou son représentant, monsieur Jacques BONNEMAYRE, Vice-président, à effectuer toute démarche et signer tous documents de nature à exécuter la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus

Pour extrait certifié conforme
Fait à Valence, le 12 octobre 2016
Le Président,
Nicolas DARAGON

Valence Romans Sud Rhône-Alpes
Rovaltain - Avenue de la gare
BP 10388
26958 VALENCE cedex 09



Les délibérations peuvent faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux (2) mois à compter de leur transmission au représentant de l'Etat dans le département de leur publication.